



## Problèmes heures supplémentaire avec employée

Par **Altec**, le **30/04/2010** à **20:25**

Bonjour, je suis restauratrice, pas de problèmes jusqu'à aujourd'hui avec mes deux employés. Fin mars, ma serveuse me glisse une enveloppe dans mon sac à main ou elle à inscrit des heures supplémentaires qu'elle n'a pas effectuées. J'avais effectivement remarqué quelle venait une demi-heures plus tôt chaque jours mais elle m'avait dit être mieux au travail qu'à la maison. Ensuite elle me compte ce temps de présence. Pour ne pas avoir d'histoire, je lui paie, lui faisant savoir que je n'étais pas satisfaite du tout. Tout semble s'arranger. Le lendemain elle est en congés, le sur lendemain, elle vient 10 mn puis abandon de poste sans motif. Depuis elle est en maladie, 1 semaine, puis prolongation de 1 mois. Aujourd'hui nouveau recommandé avec, toujours inscrites, des heures de présence non stipulées dans le contrat de travail, non demandées et non effectuées. De plus, son courrier m'informe qu'elle détient comme cela une liste de 2 ans d'heures supplémentaires qu'elles n'a bien sûr jamais effectuées, non signées de ma part et bien sur non payées. Cela sent le Prud'homme à plein nez surtout que je serais le troisième employeur (source de mon comptable) à qui elle fait le coup des heures dûes. Cette personne semble procédurière et son dernier procès semble lui avoir rapporté environ 20000 €. J'ai pris rendez vous avec un avocat conseillé par mon comptable, mais je souhaiterais être rassurée et savoir si elle peut ainsi amener des feuilles d'heures, non signées par moi alors qu'elle n'a jamais remplies les feuilles d'heures obligatoirement signées des deux parties. Est ce qu'elle peut ainsi courir de procès en procès, sans alerter l'inspection du travail ou le tribunal par son comportement de profiteuse. Merci de me renseigner sur ce que je risque et la meilleure marche à suivre.

PS. Mon autre employé me soutien et est près à témoigner qu'il ne font pas d'heures sup non payées. Sa parole est elle valable?

Merci

Par **miyako**, le **01/05/2010** à **00:19**

Bonsoir,

Il faudra qu'elle prouve que vous étiez d'accord pour qu'elle fasse des heures sup. Et qu'elle les a réellement faite.

Le témoignage de votre employée est parfaitement valable. Il ya un model d'attestation que vous pouvez télécharger sur le net ou un formulaire que vous pouvez retirer au greffe du conseil des prud'hommes.

Faites lui envoyer une lettre par votre avocat, il sait certainement comment la formuler en pareil cas.

Si CPH il y a ,il faudra signaler au CPH que cette personne est coutumière de cette procédure,avec si possible des attestations de patrons floués .Si le CPH la déboute ,vous pourrez l'attaquer pour poursuites abusives et demander des dommages et intérêts.  
Amicalement vôtre  
suji Kenzo